




Panneaux d'indication

Pour indiquer votre établissement, conformément à la législation en vigueur, **Eurosign** vous offre un **service complet allant de la conception du panneau à la pose de ce dernier.**

Pour vous aider dans le choix du type de panneau réglementaire pour votre établissement, voici quelques informations utiles :

Caractéristiques techniques	
<ul style="list-style-type: none"> > Matériau : aluminium 2 mm recouvert d'un film réfléchissant classe I garanti 7 ans. Avec couvre chants en aluminium anodisé. > Format réglementaire : 1200*150 mm ou 1200*250 mm en fonction du lettrage > Police réglementaire : Helvética médium italique > Généralement muni d'une flèche d'indication > Peut être agrémenté d'un logo standard ou personnalisé > Le placement de ce type de panneau nécessite une demande d'autorisation auprès du MET ou de l'Administration communale en fonction du type de route à équiper. Cette demande d'autorisation est à la charge du client. > Matériel requis pour le placement : 2 poteaux Ø 76 mm et 4 brides de fixation 	
<p>Le panneau</p> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div>	<p><u>Trois types de panneau :</u></p> <p>Le F34a :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Couleurs réglementaires : lettrage noir/fond blanc > Indiqué dans la signalisation d'établissements publics ou d'intérêt général, bibliothèques, bureaux de poste, pompiers, postes de police, centres culturels et d'animation, centres de culte, CPAS, cimetières, cliniques et hôpitaux, établissements d'enseignement, gares de transports en commun, musées, maisons communales, parkings, palais de justice, zones industrielles.... <p>Le F35 :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Couleurs réglementaires : lettrage blanc/fond brun > Indiqué dans la signalisation de centres sportifs, lieux à vocation touristique ou d'agrément, de loisirs ou d'attractions, parcs culturels, monuments, sites remarquables, syndicats d'initiative <p>Le F37 :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Couleurs réglementaires : lettrage brun/fond jaune > Indiqué dans la signalisation d'auberges de jeunesse, lieux d'hébergement, campings, restaurants, brasseries, villages de vacances...
<p>Options</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Pose par nos soins > Fourniture de poteaux et brides de fixation